



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	29

Date de la convocation
13 septembre 2022

Séance du
21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY, LEONARD

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame LHADI par Madame GUILLAUME – MONNERY, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-21-09-05

Subvention exceptionnelle

Une de leur adhérente, Kelly LAMOUCHE, ayant été sélectionnée pour participer à la compétition EUROTWIRL 2022 à BLANES en Espagne, l'association du Twirling Club Margnotin s'est déplacé en Espagne.

Pour information, Madame LAMOUCHE a terminé à la seconde place en solo.

Les frais engendrés, notamment la location d'un véhicule afin de se rendre sur site, n'étaient pas prévus dans le budget.

La ville souhaite apporter son soutien à l'association pour cet événement et propose de participer via une subvention exceptionnelle à hauteur de 350€.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Voter et Adopter le versement de cette subvention exceptionnelle.

La Commission de Finances en date du 09 septembre 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jérôme CAPRON, Adjoint au maire, chargé De la Vie Associative, Sport et Evènementiel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote et Adopte le versement de la subvention exceptionnelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL